SAMEDI 1 MAI
83e ANNEE.
N° 34

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

Solidarité nécessaire

Rien ne doit être négligé pour que tous les terrains cultivables soient normalement exploités cette année.

Dans bon nombre de régions il arrive que faute de main-d'œuvre ou par manque d'attelages ou de tracteurs, il ne soit pas possible à un cultivateur de cultiver la totalité de ses terres. Là c'est le chef de famille ou certains de ses ouvriers qui sont prisonniers ; ailleurs ce sont les chevaux qui manquent ; ailleurs ce sont les moyens de transport qui sont insuffisants. Un peu partout l'entr'aide paysanne s'est efforcée de venir en aide aux femmes de prisonniers et cultivateurs aux prises avec les difficultés matérielles. Mais il fallait que cet effort d'entr'aide ne pèse pas toujours sur un petit nombre. Il était juste que tous ceux qui pouvaient aider les autres participent à cet effort collectif.

C'est à ce besoin que répond la loi du 2 avril 1943 relative à l'emploi collectif des moyens de production en agriculture. Elle permettra de réaliser avec le maximum d'efficacité l'entr'aide corporative au profit des cultivateurs défavorisés.

On ne doit plus voir, comme ce fut, hélas ! le cas l'an dernier, des champs qui n'ont pu être labourés à temps ; des vignes envahies par les mauvaises herbes ou des foins qui n'ont pu être fauchés.

La loi prévoit qu'avant le 16 mai prochain il sera procédé dans chaque commune au recensement des exploitations agricoles dont la mise en valeur ne peut être réalisée suivant les usages de la région en raison de l'insuffisance constatée des moyens de production.

Une commission communale établira un plan d'entr'aide en tenant compte de l'époque et de l'urgence des travaux. Elle désignera ensuite les propriétaires ou exploitants agricoles susceptibles de prêter leur concours à la mise en valeur des terres recensées. Elle déterminera en outre le nombre de journées de tracteurs, d'attelages, de véhicules, etc., ainsi que la main-d'œuvre qui doivent être mis à la disposition des cultivateurs bénéficiaires de l'entr'aide.

Dans chaque région le préfet fixera le tarif des indemnités dues aux prestataires par les bénéficiaires de l'entr'aide. Il est à espérer que la solidarité corporative paysanne jouera sans difficulté et qu'il n'y aura pas lieu d'appliquer les sanctions graves prévues contre ceux qui se déroberaient à ce devoir : réquisition, amendes très élevées et contributions de 100 à 300 francs par jour au bénéfice du fonds de solidarité agricole.

La loi du 2 avril vient à temps pour permettre à l'entr'aide corporative de se réaliser au mieux des intérêts de tous. Que tout soit donc mis en œuvre pour qu'elle reçoive au plus tôt une exécution rapide à laquelle la Corporation paysanne apportera son entier concours.

LA RUPTURE DES RELATIONS SOVIÉTO - POLONAISES

La rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement de Moscou et les émigrés polonais de Londres a provoqué une vive sensation et un grand mécontentement à Londres et à Washington. Sans vouloir prendre parti dans la querelle soviéto-polonaise, afin de ne pas mécontenter leurs alliés soviétiques, les milieux officiels britanniques et américains s'accordent pour regretter que des divisions aussi graves apparaissent en pleine guerre parmi les alliés.

Une mission américaine en Russie

Le correspondant à Washington du « New-York Post » mande que M. Roosevelt enverrait une mission en Russie à la tête de laquelle se trouverait l'ancien ambassadeur Davies, afin de persuader Staline de la nécessité d'une entrevue avec le président Roosevelt.

Combat naval en vue de la côte bretonne

Une série d'engagements navals se sont déroulés dans la Manche, en vue de la côte bretonne.

Au cours de ces combats, qui ont duré plus de deux heures, des croiseurs britanniques ont été atteints par plusieurs coups de plein fouet.

Les unités allemandes ont rejoint leurs bases au complet ; des détails complémentaires, déclare l'agence allemande D.N.B., seront donnés ultérieurement.

EN PEU DE MOTS...

● Condamné à mort en octobre dernier par la Cour d'assises de l'Hérault l'Espagnol Diego Banos a été exécuté dans la prison de Béziers. Il avait tué en mai 1941 un jeune cultivateur.

● Des malfaiteurs qui avaient l'intention de s'emparer des tickets de rationnement, ont assassiné le maire de la commune de Montferrand, près de Besançon, M. Gaillot, 52 ans.

● A la mairie de Berrien (Finistère), quatre bandits armés de revolvers se sont emparés de tous les tickets d'alimentation, des bons de chaussures et des cartes de textile.

● Pendant l'année 1942 le registre de l'état-civil de la mairie d'Enteds, localité rurale de 220 habitants, du département de l'Aisne, est demeuré vierge : ni naissance, ni mariage, ni décès n'ont été enregistrés.

● Du 19 au 23 avril, le nombre des repas servis dans les restaurants communautaires parisiens a atteint 497.863. En outre, 1.270.558 plats cuisinés ont été vendus.

● Un immense incendie de forêt ravage actuellement le versant sud-ouest des Karpathes. Toute la population est mobilisée pour combattre le feu.

● L'Islande deviendra une république à partir du 14 juin 1944.

MOSCOU EXIGE LA REVISION DU TRAITE DE RIGA

On fait remarquer dans les milieux polonais de Londres que la rupture annoncée par le gouvernement soviétique ne fait que révéler publiquement la situation fausse dans laquelle se trouvaient, vis-à-vis l'un de l'autre, le gouvernement de Moscou et celui du général Sikorski. « L'incident relatif au massacre des officiers polonais à Katyn n'est que l'aboutissement d'une longue série de conflits », déclare l'agence gaulliste. Au cas où le gouvernement britannique se chargerait d'une médiation, il faudrait examiner le problème polono-russe dans son entier. Il faudrait donc étudier la révision du traité polono-russe de 1941 ou tout au moins sa mise en cause par le gouvernement soviétique.

La question territoriale constitue donc la principale cause de discorde entre l'U.R.S.S. et le gouvernement polonais émigré à Londres.

Arrestation de terroristes

La police de sûreté des renseignements généraux et de la gendarmerie, agissant en collaboration, ont réussi, après de longues et patientes investigations, à identifier et à appréhender tous les auteurs et complices de l'attentat contre M. Marcel Déat.

Les interrogatoires et perquisitions ont permis d'établir que tous ces individus appartenaient à une organisation communo-terroriste exceptionnellement bien organisée.

Les opérations ont amené la découverte de nombreuses armes, munitions, engins explosifs divers, matériel de propagande, ainsi qu'une documentation prouvant indubitablement la stricte inféodation du parti communiste de cette organisation terroriste.

La neutralité du Portugal

A l'occasion du quinzième anniversaire de son entrée dans le gouvernement, M. Salazar vient de prononcer un discours radiodiffusé. Après avoir fait ressortir l'importance de la révolution nationale portugaise, le président du conseil a fait un large exposé sur la politique extérieure de son pays.

Montrant que la neutralité du Portugal avait pu être préservée malgré de nombreuses difficultés, M. Salazar a souligné combien l'amitié de l'Espagne avait été précieuse en cette tâche. « L'attitude des deux peuples, a-t-il dit, a permis de maintenir une zone de paix dans la péninsule ibérique. »

Le premier ministre a ensuite rappelé l'influence destructrice du communisme et le danger de cette idéologie.

« C'est le plus grand problème de tous les temps, a-t-il déclaré. Un problème d'une importance capitale pour l'humanité, de vie sociale et individuelle.

« Le communisme est également une grave menace pour la civilisation occidentale et chrétienne. Dès que l'Etat et la machine font de l'homme leur esclave, il n'y a plus de place pour la liberté humaine. »

CHRONIQUE DU LOT

LES RATIONS DE SAVON EN MAI

Les rations de savons ou de produits détersifs, fabriqués à partir d'acides gras résulteront, pour le mois de mai 1943 de l'utilisation des tickets qui auront été validés dans chaque département par arrêté du préfet.

Les valeurs attribuées aux tickets donnant droit à la perception de produits détersifs rationnés sont les suivantes :

Tickets de mai de la feuille de tickets « produits détersifs rationnés » numéro 1 des catégories J1 et autres, 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels.

Numéro 2, catégorie E : 187 gr. 5 de savon de ménage ou 620 gr. de détersifs.

Catégorie J1 : 75 gr. de savon de ménage ou 500 gr. de détersif.

Catégories autres que E et J1 : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 250 grammes tickets spéciaux pour professionnels. Une ration (soins corporels) : 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels. Une demi-ration (lavage du linge) : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 250 gr. de détersif.

Les droits des consommateurs peuvent être satisfaits par l'échange des tickets contre un poids précisé dans chaque cas particulier d'un produit de remplacement homologué.

SERVICE OBLIGATOIRE DU TRAVAIL

En attendant une réglementation sur l'aide à laquelle les familles des jeunes gens astreints au service obligatoire du travail peuvent prétendre, il sera alloué, par les commissions cantonales ou départementales, les allocations militaires aux familles dont le soutien demeure en France et la délégation familiale à celles dont le soutien est appelé à travailler en Allemagne.

La réglementation relative à l'attribution de ces allocations est applicable à ces familles : pour en bénéficier il faut que la famille soit reconnue nécessiteuse et qu'elle soit privée de son soutien indispensable.

Les familles qui ont bénéficié des allocations militaires durant l'incorporation de leur soutien dans un chantier de jeunesse, ou dans une autre unité, devront simplement demander à la Préfecture le rétablissement des allocations qu'elles percevaient en indiquant la date du départ de leur soutien pour le service obligatoire du travail.

Les familles qui n'ont pas bénéficié des allocations militaires devront s'adresser aux Mairies pour établir leur demande.

« BLEUET DE FRANCE » Journée des veuves de guerre

La journée de vente du « Bleuet de France » au profit des veuves de guerre aura lieu le dimanche 9 mai. Dans toutes les communes seront vendus ce jour les fleurs et insignes en carton. Le maire, les chefs de district de la « Légion », les délégués de l'Association des Veuves de guerre ont été chargés de l'organisation de cette journée de solidarité nationale. Le prix de vente des « Bleuets » est fixé à 5 fr., celui des insignes à 1 fr. La population du département du Lot aura à cœur d'assurer le plein succès de cette journée et réservera le meilleur accueil aux vendeurs et vendeuses de fleurs et d'insignes.

DISTRIBUTION DE CARBURANT

La distribution des carburants solides et liquides aura lieu les 6 et 7 mai à la mairie de Cahors de 9 heures à 11 heures et de 14 à 17 heures.

Une séance de rappel aura lieu le 21 mai aux lieux et heures ci-dessus.

Dissolution du Conseil municipal de Lachapelle-Auzac

De l' « Officiel » : Considérant qu'à la suite de la démission du maire, il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Lachapelle-Auzac une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales, le Conseil municipal de Lachapelle-Auzac est dissous.

Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée : président, M. Costes Louis ; membres, MM. Picaud Paul, Barre Abel, Lagrange Edouard, Cestaret Léopold, Lery Jacques.

PALAIS DES FETES

Samedi 1er mai, soirée à 21 heures. Dimanche 2 mai, matinée à 15 h., soirée à 21 h. Edwige Feuillère dans MAM'ZELLE BONAPARTE, avec un bon complément. France actualités.

TRAITEMENT DES MALADIES DE LA VIGNE

Le Syndicat de défense contre les ennemis des cultures qui a été créé en 1942 dans le département du Lot a assuré à ses membres la prévision des époques des traitements contre les maladies de la vigne.

Point n'est besoin d'insister sur l'intérêt qui s'attache cette année encore plus que l'an dernier, où les disponibilités en sulfate de cuivre seront très limitées, à l'exécution en temps opportun des traitements en vue d'obtenir le maximum d'efficacité pour la protection de la récolte et du vignoble.

Il faut chercher à mettre en harmonie le nombre de traitements et leur époque avec les quantités réduites de sulfate de cuivre dont disposeront les viticulteurs.

Ce résultat ne peut être obtenu dans de bonnes conditions qu'en utilisant le Service des Avertissements contre les maladies de la vigne.

Les viticulteurs qui désirent profiter de ces avantages doivent s'inscrire au Syndicat de Défense contre les ennemis des cultures. Le montant de l'abonnement reste fixé pour 1943 à 10 fr. qui seront versés au compte courant postal de M. Mazelié Pierre, Maison de l'Agriculture à Cahors, C.C.P. 23127 Toulouse, en indiquant très exactement l'adresse à laquelle devra être assuré l'envoi des avis de traitements.

Attribution d'une dot à un certain nombre de filles de déposants à la C.N.R.V.

La Commission Supérieure de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse a décidé, dans le but d'encourager la prévoyance et de récompenser les efforts des anciens déposants de l'Institution, de procéder à l'attribution d'une dot de 5.000 francs à un certain nombre de jeunes filles choisies parmi les enfants de titulaires de livrets de la Caisse Nationale des Retraites ayant élevé une famille nombreuse.

Pour concourir à l'attribution de ces dots, les candidates et leurs parents devront réunir les conditions suivantes :

1° Le père (ou la mère) devra avoir effectué de son plein gré, en dehors de l'application de la loi sur les Retraites Ouvrières et les Assurances Sociales et en dehors de toute affiliation à un système collectif de retraites, des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

2° Il ne devra pas être assujetti à l'impôt général sur le revenu.

3° La jeune fille à doter devra appartenir à une famille d'au moins trois enfants vivants, être âgée de moins de quinze ans et n'avoir pas bénéficié de l'une des dotations accordées au cours des années précédentes.

Dans le cas où plusieurs sœurs se trouveraient dans les conditions requises, la dot serait attribuée à la plus jeune. La sœur cadette d'une jeune fille déjà bénéficiaire d'une dotation accordée au titre des années précédentes peut donc être admise à concourir dès lors qu'elle remplit les conditions exigées.

En outre, si la famille comprend au moins cinq enfants vivants (et à défaut de sœur cadette), la plus jeune sœur aînée de la jeune fille dotée depuis au moins trois ans pourra également être admise à concourir dans les mêmes conditions si, depuis lors, le père (ou la mère) a poursuivi ses efforts de prévoyance.

La Caisse Nationale des Retraites versera à la Caisse Nationale d'assurance en cas de décès sur les livrets de capital différé la somme nécessaire pour constituer, au profit de chaque enfant admis à la répartition, un capital de 5.000 francs payable quand l'enfant atteindra 25 ans.

Les demandes des postulantes seront examinées par la Caisse des Dépôts et Consignations et les dots seront attribuées, dans la limite des crédits disponibles, en tenant compte : 1° du nombre d'enfants ; 2° de l'effort de prévoyance des parents.

Les personnes désirant concourir pour l'attribution des dots dont il s'agit devront en informer, avant le 30 juin 1943, le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (56, rue de Lille à Paris, 7e), qui leur fera parvenir la formule à remplir et leur indiquera les justifications à produire.

Ration de produits de confiserie d'avril

Une ration de 125 gr. de produits de confiserie est allouée au titre du mois d'avril aux consommateurs des catégories E, J1, J2 et V.

Cette ration sera délivrée au fur et à mesure de la mise en place chez les commerçants habilités en échange du ticket DL de la feuille de denrées diverses du mois d'avril.

BIENTOT
« COMBATS »
POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
donnera à l'élite française le pouls de la Révolution en marche

LE REGIONALISME QUERCYNOIS

Nous avions annoncé la prochaine apparition du prochain numéro de la revue *Quercy*. Il est en vente à présent et offre à ses lecteurs une matière particulièrement abondante et d'un intérêt aussi vif que divers en ses quelques 60 pages de texte dû à la brillante collaboration de ses rédacteurs.

Ce numéro s'ouvre sur un article où Jh. Maureille, son rédacteur en chef, établit le bilan de ce que *Quercy* a fait au cours de sa première année d'existence. Non seulement *Quercy* a vécu — ce qui est déjà un beau résultat en ces temps où les difficultés de toutes sortes ont obligé tant d'autres revues régionalistes à disparaître — mais encore il a bien et utilement employé son activité. Il a pour tout dire mérité son succès.

Dans un important et substantiel article M. Georges Duveau commente le livre que M. de Monzie a fait paraître sous le titre *Pétition pour l'histoire* et dans lequel il réclame si justement contre le mauvais et tendancieux enseignement historique qui était donné dans notre enseignement — et pas seulement dans le primaire.

Après cet article tous les amoureux de notre vieux pays liront avec un vif intérêt l'étude si attachante que M. Etienne Baudichon consacre à l'industrie si longtemps prospère de la poterie en Quercy qui continue, au sein de l'épouvantable crise actuelle, sa mission essentielle de durer sur place et de pourvoir aux besoins élémentaires de la vie d'une région entière.

Notre érudit compatriote, M. l'abbé Eugène Sol, donne dans ce numéro un article consacré à la terre quercynoise au Moyen-Age où il fait montre de la même science que toujours et aussi du même art de la mettre à la portée de tous.

Une série d'articles est consacrée à l'épineuse question de la « Langue d'Oc à l'école » qui a donné lieu en *Quercy* à une controverse qui eut un grand retentissement dans toute la presse française.

Vient ensuite sous le titre général « Chronique du Quercy » une sorte de revue vivante et passionnante de tous les événements touchant la vie intellectuelle et artistique de notre région. Elle contient un article de Jh. Maureille sur le volume que Joseph de Pesquidoux vient de publier sous le titre « *Sol de France* », une revue sur la « *musique à Cahors* » due à la plume autorisée de M. Etienne Baudichon ; un article de M. J. Pollet sur « *François Coppée à Miers* » ; un compte rendu critique de Jh. Maureille intitulé « *A propos de Baudelaire* » où il est question de la conférence faite sur ce sujet par Emile Laporte ; un compte rendu justement élogieux d'Emile Laporte sur la conférence de M. l'abbé Tulet sur *l'Université de Cahors* ; un compte rendu de M. Robert Anglaret de la conférence de M. Duveau sur *Balzac* et enfin la relation par M. Baudichon de la conférence faite par M. Raoul Bérenguier sur *Mistral et le Félibrige*.

Le numéro s'achève par une étude sur le *Tabac dans l'Ecomonie agricole du Quercy* dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est d'une brûlante actualité.

Comme on le voit ce numéro de *Quercy* est d'un intérêt aussi vif que varié. Il est digne des précédents et de ceux qui le suivront.

TRAITEMENT DES ARBRES FRUITIERS

1° *Traitement de la tavelure du poirier et du pommier.* — Par suite de la possibilité d'infection, il est recommandé d'effectuer un traitement dans tous les vergers, quel que soit le stade végétatif des arbres. Employez une bouillie sulfocalcique à la dose indiquée par le fabricant. Dans le cas de développement des pucerons, ajoutez à cette bouillie, par hectolitre, 200 gr. d'extrait nicotiné à 500 gr. par litre.

2° *Traitement du pêcher.* — Traiter contre les pucerons et la cloque par l'emploi d'une bouillie sulfocalcique nicotinée. (*Communiqué Direction des Services agricoles*).

Inscription pour la saccharine

En vue d'une nouvelle distribution de saccharine les consommateurs du département sont invités à se faire inscrire chez un commerçant de leur choix, soit pharmacien, soit herboriste, soit maison d'épicerie ou d'alimentation générale en déposant le coupon n° 5 du mois d'avril de la feuille semestrielle de leur carte individuelle d'alimentation.

Les inscriptions seront prises à partir du 27 avril jusqu'au 31 mai dernier délai. Passé cette date aucune inscription ne sera retenue.

Afin d'éviter le fractionnement des boîtes de saccharine qui correspondront à deux rations individuelles, les consommateurs sont invités à se grouper deux par deux lors de l'inscription. Ceux qui n'observeront pas cette recommandation ne pourront être servis qu'avec un certain retard sur les personnes groupées. Un arrêté ultérieur déterminera la date à laquelle commencera la distribution envisagée.

PATIENCE ET CONFIANCE !

Réflexions à propos de la soudure et denrées diverses

Ici et là, un peu partout, bavardages et commentaires vont leur train sur le problème de la soudure. Et l'on suppute — la raison et la logique se mêlant, dans la circonstance, de beaucoup de fantaisie — les répercussions qu'il aurait sur les rations alimentaires à venir, selon la solution qui aura pu lui être donnée.

Certes, il faut le dire, le répéter et bien s'en persuader : la soudure — et sous tous ses aspects — ne se fera qu'au prix d'un très gros effort, d'un effort unanime.

Mais, si nous devons nous garder d'un optimisme exagéré, ne donnons pas dans le travers contraire en broyant du noir. L'essentiel est, regardant les choses bien en face, de participer sincèrement, généreusement à l'effort collectif.

Cela bien posé, une fois pour toutes, on voudra bien reconnaître que, en dépit de l'extrême difficulté de la situation, les services de l'agriculture et du ravitaillement continuent à nous assurer un régime qui n'est pas encore, il s'en faut, celui de la disette. Et cela en ce qui concerne les denrées secondaires, aussi bien que celles de première nécessité.

« Patience et confiance ! » recommanda, l'autre jour, le Maréchal aux délégués de la propagande paysanne ; « patience et confiance » peut-on répéter à propos du ravitaillement général du pays.

DU SOYA POUR LES JARDINS OUVRIERS

On sait la remarquable valeur alimentaire du soya, cette légumineuse originaire d'Extrême-Orient qui est presque aussi riche que la viande en matières azotées, et qui contient en outre des matières grasses.

Malheureusement les semences acclimatées, extrêmement rares, ne pouvaient pas être mises en vente et étaient réservées aux agriculteurs qui passaient des contrats de culture. Il en sera encore de même cette année, mais pour que les jardins s'habituent eux aussi à cette nouvelle culture, le Secours national a obtenu qu'une petite quantité de semences soit mise à sa disposition.

Grâce à cette initiative, quelques dizaines de milliers de sachets contenant 50 gr. de semences seront distribués par les soins du Secours national aux meilleurs jardiniers des jardins ouvriers dans toutes les régions où la culture du soya est possible.

Une brève notice de culture accompagne ces sachets, ainsi que des recettes pour utiliser la récolte et faire notamment le fameux pâté de soya qui imite parfaitement le pâté de viande.

Une enquête-concours permettra de connaître les meilleurs résultats.

Certes, il s'agit là encore d'un début modeste, mais l'expérience valait d'être tentée.

ATTRIBUTION D'HUILE AUX PRODUCTEURS D'OLEAGINEUX

Pour la prochaine campagne, les avantages accordés aux producteurs seront les suivants :

Pour le colza, la navette, l'œillette, le ricin :

— 6 kilos d'huile par quintal pour des livraisons jusqu'à 5 quintaux inclus.

— 5 kilos d'huile par quintal pour la tranche de livraison de 5 à 10 quintaux inclus.

— 4 kilos d'huile par quintal pour tout quintal supplémentaire livré.

Pour la cameline, la moutarde blanche et noire, le tournesol :

— 4 kilos d'huile par quintal pour des livraisons jusqu'à 5 quintaux inclus.

— 3 kilos d'huile par quintal pour tout quintal supplémentaire livré.

La moitié de l'attribution d'huile pourra être remplacée par du savon de ménage délivré contre ticket (2 kg. de savon pour 1 kilo d'huile).

Fumeurs, en mai et juin deux décades seulement

Les fumeurs ne toucheront en mai et juin que leurs deux premières décades, soit celles afférentes aux périodes du 1er au 10 et du 11 au 20. La troisième sera supprimée.

Rappelons que les retardataires ne pourront en aucun cas toucher leur lot après le 10 ou le 20 dans leur bureau d'inscription.

Un concours d'admission au Collège national de moniteurs et d'athlètes

Un concours d'admission au Collège national de moniteurs et d'athlètes aura lieu :

a) Epreuves éliminatoires : 1° Epreuves physiques, 31 mai et 1er juin, au chef-lieu d'académie ; 2° examen de culture générale pour les candidats et candidates non titulaires du brevet élémentaire ou de la 1re partie du baccalauréat et qui ont satisfait aux épreuves physiques éliminatoires — 2 et 3 juin — au chef-lieu d'académie.

b) Epreuves de classement : 19 au 24 juillet. Un centre unique pour toute la France. Les candidats et candidates doivent : 1° Avoir 18 ans au moins et 25 ans au plus au 1er juillet 1943 ; 2° être nés de père français non juif.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 mai 1943.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au directeur régional de l'éducation générale et des sports, 13, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

Des points supplémentaires pour les candidats au baccalauréat

Les candidats au baccalauréat (série mathématiques et philosophie sciences) qui ont obtenu des notes au-dessus de 10 à l'épreuve d'éducation physique bénéficieront, désormais, de points supplémentaires, de 1 à 4 aux épreuves orales des différentes séries de la première partie. A la série philosophie lettres, les intéressés bénéficieront d'un demi-point, d'un point ou d'un point et demi suivant leur classement à l'épreuve d'éducation physique.

Les opérations de comptes de points textiles sont provisoirement suspendues depuis le 24 avril.

Comme le faisait prévoir le communiqué aux artisans et détaillants titulaires de comptes paru dans la presse au début d'avril, le système de comptes de points textiles va subir incessamment de profonds remaniements.

La réglementation actuelle sera unifiée et notablement allégée et le mécanisme de contrôle des chèques amélioré. D'autre part, l'usage du chèque ne sera pas obligatoire dans de nombreux cas.

Afin de permettre aux Banques la mise en place de la nouvelle réglementation, les opérations de comptes de points — remises de titres ou émissions de chèques — seront suspendues samedi 24 avril 1943 à 12 heures. Elles reprendront ultérieurement à la date fixée par le répartiteur, date qui se situera aux environs du 10 mai.

APPROVISIONNEMENT DE CERTAINS CONSOMMATEURS EN ARTICLES MENAGERS

Les pouvoirs publics ont décidé qu'un certain tonnage trimestriel de métaux ferreux et d'aluminium serait consacré à l'approvisionnement de certaines catégories de consommateurs en articles ménagers de première nécessité.

C'est ainsi que des allocations seront consenties aux jeunes ménages et aux familles nombreuses.

Des bons d'achat seront délivrés par les maires des chefs-lieux de canton érigées déjà en bureau de délivrance de bons d'achat pour articles textiles, selon certaines modalités. aux consommateurs appelés à bénéficier de cette répartition.

Les intéressés trouveront à la mairie (service des vêtements, 2e étage) tous renseignements concernant le rationnement des articles ménagers la liste des articles pouvant être acquis, les catégories bénéficiaires, les conditions.

A titre transitoire, des attributions sont consenties à l'occasion de naissances ou de mariages antérieurs au 15 février 1943, afin de tenir compte des difficultés que les intéressés ont pu rencontrer pour l'achat du minimum indispensable d'articles ménagers.

Toute demande devra être présentée par le chef de famille et, sous peine de forclusion, dans le délai d'un mois à dater de l'ouverture du droit (date de la célébration du mariage, date de la naissance de l'enfant, etc...).

Des imprimés de demandes sont tenus à la disposition du public.

MODIFICATION AU BAREME GENERAL DU TEXTILE

Une décision du Répartiteur des Textiles, que vient de publier le *Journal Officiel*, apporte un nombre important de rectifications au barème général d'équivalence des articles textiles tels qu'ils figuraient dans l'annexe à l'arrêté du 27 juin 1942.

D'une façon générale, les modifications apportées se traduisent par une augmentation des équivalences. La valeur en points de certaines classes de tissus a été majorée pour tenir compte des fabrications en cours. Celles des articles confectionnés à l'aide de ces tissus s'en trouvent elles-mêmes augmentées.

Ce remaniement comporte également des rectifications de détail qui ont été orientées dans le sens de la simplification.

Une ration supplémentaire de sucre de 250 grammes

La ration normale de sucre sera augmentée de 250 grammes pour le mois de mai.

Or, pour compenser les difficultés du ravitaillement à la période de soudure, le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement a décidé d'accorder ce supplément de 250 grammes de sucre à toutes les catégories de consommateurs au cours des trois mois de mai, juin et juillet.

La mise en distribution sera fixée par arrêté préfectoral, dans chaque département.

Foires de la semaine

Lundi 3 mai. — Bagnac, Carlucet, Lissac-et-Mouret, Thégra, Nadaillac-le-Rouge, Orniac.

Mardi 4 mai. — Corn, Livernon, Souillac, Rocamadour.

Mercredi 5 mai. — Cressensac, Dégagnac, Puy-l'Evêque, Lauzès, Gourdon, Labastide-Murat.

Jeudi 6 mai. — Calès, Catus, Flaujac-Gare, Saint-Céré.

Vendredi 7 mai. — Marminiac.

Samedi 8 mai. — Cabrerets, Concots, Payrac, Les Junies, Lacapelle-Marival, Les Quatre-Routes, Sonac, Saint-Pierre-Toirac.

POUR EMPECHER LA GERMINATION DES POMMES DE TERRE

Il y a une quarantaine d'années, le professeur Schribaux, démontrait que la germination des pommes de terre était arrêtée lorsqu'on les plongeait dans un bain d'acide sulfurique. A cette époque d'abondance, cette découverte n'avait eu qu'un succès de curiosité scientifique. Mais les temps ont changé et la perte causée par les germes de pommes de terre de consommation — qu'on peut évaluer à 10 ou 15 0/0 du stock — a ému les services intéressés. Le Comité central du ravitaillement en pommes de terre a décidé, il y a un mois et demi de monter une usine de stérilisation dans un des principaux centres de production, le Finistère.

Pont-de-Buis, dans la région de Châteaulin, avait, avant la guerre, une poudrerie qui est aujourd'hui désaffectée. Un bâtiment de 1.200 mètres carrés était disponible. Un stock encore important de pommes de terre se trouvait immobilisé à proximité par suite de la pénurie de transport et risquait de se gâter sans profit pour personne. Judicieusement, Pont-de-Buis fut choisi pour tenter l'expérience. C'est pour assister à la mise en route de cette usine que MM. Portal, directeur de l'approvisionnement en produits végétaux au ministère de l'agriculture, et diverses autres personnalités, se rendirent à Pont-de-Buis.

Les ouvriers mettaient le dernier boulon lorsqu'arrivèrent pour l'inauguration les personnalités régionales. Les pommes de terre, amenées par camions, sont placées dans des cages de bois à claire-voie, d'une capacité de trois tonnes. Ces cages sont prises par un palan et placées. par deux, dans une cuve de bois de quatre mètres de diamètre et deux mètres de hauteur. L'immersion dans le bain d'acide sulfurique contenu dans ces cuves dure six heures. A la sortie du bain, les pommes de terre sont égouttées et versées dans une trémie qui alimente un tapis sans fin de vingt-deux mètres de long et trois de large. Ce tapis passe, à la vitesse de 0 m. 73 à la minute, à l'intérieur d'un tunnel de séchage où la température est maintenue à 40° par une soufflerie d'air chaud. A la sortie de ce tunnel, les pommes de terre sont prêtes à la mise en sacs et peuvent être conservées pendant plus d'un an sans se gâter. Inutile de préciser que le passage dans l'acide sulfurique ne laisse aucune trace et ne présente aucun risque d'intoxication.

La capacité de traitement de l'usine est de 42 tonnes par six heures de travail. Tout le monde, consommateurs, producteurs, négociants, a été séduit par cette heureuse réalisation dont l'intérêt n'échappe à personne et les félicitations ne manquèrent pas à ceux qui surent prendre cette décision.

Ce n'est qu'un essai. On traite actuellement 600 tonnes de pommes de terre, mais il est à prévoir que cette expérience portera ses fruits. Il est facile d'apprécier les avantages de la méthode : plus de perte de poids, plus de risque dans la conservation, voilà qui doit satisfaire les producteurs et les négociants. Quant au consommateur. il ne restera pas indifférent à une industrie qui lui permettra de ne pas manquer de pommes de terre, surtout pendant les mois de mai, juin et juillet, au cours desquels les primeurs ne viennent plus.

Organisme plus résistant

C'est l'organisme minéralisé par l'apport du Chlorure de Magnésium fourni par les Sels Largan. Plus de vitalité cérébrale, plus de forces physiques, plus de souplesse musculaire. En outre, l'organisme ainsi minéralisé est en état de défense contre les maladies qui s'attaquent surtout aux déprimés. Les Sels Largan, pour un litre de solution, valent 12 fr. 10. Ttes Phies.

CAHORS

Hyménée

Mardi matin a été célébré dans la plus stricte intimité le mariage de notre distingué compatriote M. Maurice Grangié, agrégé de l'Université, neveu de notre très cher et regretté collaborateur M. Eugène Grangié, avec Mlle Geneviève Lemaire.

Nous prions les jeunes époux d'agréer, avec nos compliments, nos meilleurs vœux de bonheur.

Camarades de la Route et Auberges Françaises de la Jeunesse

Dimanche 2 mai 1943, sortie vers Mandien (route de Vers). Départ : 8 h. 30, monument Gambetta.

Une affaire de marché noir à Cahors

Grâce à son inlassable activité. la police d'Etat de Cahors vient de découvrir une importante affaire de marché noir, relative au trafic clandestin de conserves de pâté de porc.

Le 22 avril, la police de Cahors apprit qu'un marché clandestin portant sur 200 kilos de conserves alimentaires venait d'être conclu par un restaurateur de Cahors.

Le transport de la marchandise devait être effectué par un camion dans la soirée. Une surveillance discrète fut exercée, et le lendemain, au cours d'une perquisition, les policiers découvrirent dans les dépendances du Restaurant de la Paix un stock clandestin de 500 kilos de conserves de pâté de porc.

Une information fut immédiatement ouverte par le Commissaire de police.

Elle permit d'apprendre que ces conserves avaient été achetées clandestinement pour la somme de 75.000 francs à une personne de St-Julien-de-Lampon (Dordogne), par un restaurateur de Cahors.

Au cours de l'enquête, on apprit également que vendeur et acheteur avaient été mis en relations par l'intermédiaire du nommé Amouroux Pierre, demeurant à Cahors, et que les moyens de transport avaient été procurés par le nommé Alfred Pfohl, demeurant à Cahors.

Tous ces individus ont été laissés en liberté provisoire après avoir été invités à se tenir à la disposition de la justice.

Pouce décapité

M. Feyt, 52 ans, charpentier à Cahors, travaillait à une machine à dégauchir du bois. Par suite d'un faux mouvement, il a eu le pouce droit décapité par les couteaux. Il a reçu les soins du docteur Peindarie.

Le Dr MENDAILLES reprendra ses consultations à partir du 1er mai, provisoirement à son domicile, 6, rue Hauteserre.

EDEN

Samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 45 : L'ASSASSIN A PEUR LA NUIT, avec Jules Berry et Mireille Balin. Complément et Actualités.

⁂

NOTA. — Par suite des nouvelles restrictions de la consommation de l'électricité imposée à l'industrie cinématographique en application de la décision n° 19 du Directeur de l'électricité, la Direction de l'*Eden-Cinéma* informe sa clientèle qu'à partir du 27 avril, elle ne donnera que trois séances par semaine : *Mercredi, samedi* et *dimanche*, en soirée à 20 h. 45.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 3

La maison de « maman » était sur la grande place.

Elle était accueillante et jolie.

— C'est mon John qui en a été lui-même l'architecte, expliqua-t-elle. Nous vivions là ensemble après qu'il put me ramener de New-York dans ma chère Californie, continua-t-elle. Et j'ai été là aussi heureuse qu'on peut l'être jusqu'au moment où la guerre nous sépara.

Cette maison, au Canyon, où il va vous conduire, ne m'a jamais été destinée. Il savait que je ne voudrais plus quitter mes habitudes. Mais il pensait qu'il aimerait avoir un refuge de repos et de solitude une fois ou deux par an. Il prétendait que le Grand Canyon lui donnait de l'inspiration ! Je doute qu'il ait jamais pensé dans ces temps qu'il y amènerait une jolie et jeune femme belle comme une princesse de conte de fées ! Il lui fallait, du reste, une princesse de conte de fées comme vous pour être digne de lui !

Maryse sourit sans répondre. Qu'aurait-elle pu dire ? Du reste, l'auto s'arrêtait.

Cette maison aussi était espagnole, moderne miniature dans la manière d'autrefois, et « maman » expliqua ça à Maryse.

— John voulait faire bâtir pour moi quelque chose de plus grand et de plus riche, mais je n'ai pas voulu, dit-elle. J'aime une petite maison. Je m'y sens « at home ». J'espère qu'il en sera de même pour vous, ma chère ! J'en suis même sûre ! Car, enfin, vous êtes en pleine lune de miel avec le meilleur garçon qui soit au monde, et que Dieu nous a gardé — à vous et à moi — dans cette terrible guerre.

Zél... je veux dire John, m'a dit de vous réserver un appartement, mais je n'ai pas beaucoup de place. Enfin, j'ai fait de mon mieux.

Entrez ! ajouta-t-elle, radieuse, et soyez tous deux les bienvenus comme le soleil après la pluie.

Maryse obéit, un bras de « maman » passé autour de la taille, mais un pressentiment la troublait : aurait-elle une chambre pour elle seule ?

XXV

Mère adoptive

La maison était du genre bungalow, malgré ses prétentions espagnoles et toutes les pièces étaient réunies en un seul étage.

— Vous vous souvenez de la chambre bleue, séparée d'une autre plus petite par la salle de bain. Ce sont ces deux-là dont j'ai fait un appartement, comme dit Zé..., comme vous dites. Il n'y a pas de porte de communication. C'est ça l'ennui. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais fait percer le mur et il y en aurait eu une.

« Ainsi Zélie avait pensé aux deux chambres ! » pensait Garth en un élan de reconnaissance pour cette humble amie si intelligemment dévouée. Grâce à elle, il connaîtrait peut-être le bonheur. De toute façon, il trouverait la manière pour la récompenser royalement, sans la blesser.

— Voici les deux chambres, disait « maman », ouvrant une porte. Elles vous sont exclusivement destinées. J'espère qu'il ne manquera rien. S'il manquait quoi que ce soit, la chère jeune femme me le dira !

— Je suis sûre qu'il ne manquera rien ! affirma gracieusement Maryse, ravie d'apprendre que les deux chambres ne communiquaient pas.

Non qu'elle eût peur qu'il en profitât pour l'importuner en quelque façon, mais tout de même elle préférait...

Qui peut savoir s'il ne serait pas ici un peu différent... sous son propre toit et dans une ville où on le traitait comme un Dieu ! Et puis, il ressemblait si peu à ce qu'il était à New-York. C'était vraiment mieux.

— Quelle jolie chambre ! s'exclama-t-elle, quand « maman », avec une fierté de maîtresse de maison, entr'ouvrit les rideaux pour laisser entrer le soleil et rendre tout l'ensemble plus accueillant encore.

— C'est la vôtre, bien sûr — et celle

— Est-ce la mienne ? Vraiment, elle est adorable ! s'écria-t-elle, sincère, quand « maman » eut ouvert les rideaux pour faire entrer le soleil et ne rien laisser dans l'ombre.

— C'est la vôtre, biensûr — et celle de John, naturellement — fit l'heureuse propriétaire rougissant de joie sous l'éloge. Venez voir maintenant.

Maryse traversa la pièce sur un tapis de haute laine flambant neuf. C'était là une des mystérieuses emplettes de Zélie.

La jeune femme vit une cour à la mode espagnole toute fleurie, avec une fontaine en son centre et une rangée de petits orangers embaumant l'atmosphère.

— C'est l'idée de John, expliqua-t-elle, quand Maryse eut exprimé son admiration ; la chambre à côté regarde là aussi. Et maintenant allons la voir : elle est derrière la salle de bain. J'espère que vous aimerez ce petit salon aussi, dit-elle. Il vous est strictement personnel, mes deux tourtereaux. Demain matin, on vous apportera là, si vous le voulez, votre petit déjeuner.

Malgré toute sa bonne volonté pour cette exquise maman, Maryse ne put réprimer un léger mouvement, que perçut le bras autour de sa taille, car du premier regard jeté sur cette deuxième chambre, Maryse avait vu qu'il n'y avait pas de lit. C'était un salon et rien d'autre !

— Y a-t-il quelque chose qui ne va pas ? demanda « maman », sa joie près de tomber.

Maryse hésita et, involontairement, regarda Garth qui venait derrière elle.

Elle rencontra ses yeux, dont le regard l'implorait ardemment.

— Oh ! non, vraiment ! je pensais à une autre chose, j'avais une distraction.

— C'est bien vrai que tout est bien ? insista l'excellente femme.

— Tout à fait vrai. Merci beaucoup !

— Rien que vous aimeriez changer ?

— Rien du tout ! fit Maryse consolante d'un ton vraiment affectueux.

— Eh bien ! alors je suis charmée.

Je vous laisserai maintenant à vous-mêmes, pour un moment. Descendez vers moi quand vous voudrez, pas avant, l'un ou l'autre ou tous deux. Et vous serez aussi bienvenus que les fleurs en mai.

Elle embrassa Maryse et pressa ses joues roses et fraîches comme une pomme contre le bras de son fils adopté. Alors elle sortit avec un gentil sourire d'adieu et Garth ferma la porte.

— C'est adorablement bon de votre part et je vous remercie de tout mon cœur...

Elle était tombée sur un fauteuil toute frémissante.

— Vous n'avez pas à me remercier, ce que j'ai fait était pour elle.

— Je le sais. C'est pourquoi je vous remercie, dit Garth. Je pense beaucoup plus à elle qu'à moi. Je suis endurci, elle ne l'est pas, elle ne le sera jamais, s'il ne tient qu'à moi. Vous voyez combien elle m'aime...

— Et tout le monde fait de même ici, d'après ce que je vois.

— Ils ont le cœur chaud dans l'Ouest. Ils aiment à manifester leurs sentiments. J'espère que vous n'en êtes pas importunée ?

— Non, ils m'ont plu. Ils semblaient si sincères. Et votre mère adoptive est la plus adorable petite femme du monde. Je me suis presque coupé la langue pour ne pas lui faire de peine ou même l'attrister un instant. Mais maintenant, qu'allons-nous faire ? J'ai essayé de vous aider, maintenant aidez-moi.

— Je le ferai, soyez-en sûre. Et tout ira bien.

— Mais comment sans lui faire de la peine ? Vous ne pouvez pas dormir sur ce petit canapé.

— Non, mais bien sur le plancher enroulé dans une couverture. Cela aurait semblé une douce nuit en France pendant la guerre !

— Vous serez horriblement mal et... comment ferez-vous votre toilette ?

— Vous n'avez pas à vous inquiéter pour ces détails, j'arrangerai les choses d'une façon ou de l'autre.

— C'est bien vague... Qu'est-ce qu'est devenue la chambre qui était la vôtre autrefois ?

— La chambre, la vôtre maintenant, est la seule. Nous recevions rarement des gens à coucher autrefois. Quand cela arrivait, ma mère arrangeait une chambre dans un salon !

— Je vois ! Et vous ne pouvez aller passer la nuit dans un hôtel ou n'importe où parce que chaque être humain vivant ici vous connaît !

— Non, je ne peux pas sortir en effet. Mais... eh bien, après tout, nous sommes mariés ?

Maryse ouvrit de grands yeux, des yeux immenses. Elle semblait prête à bondir et à s'enfuir.

— Je veux dire seulement ceci, continua Garth tranquillement.

ÉTAT-CIVIL

du 23 au 30 avril 1943

Naissances

Barrot Christiane, rue Brives, 5.
Massat René, rue Wilson,
Wettstein Gérard, rue Wilson.
Gonzalez Jacqueline, rue Wilson.
Vidal Jacques, rue Wilson.

Publication de mariage

Vivet René, mécanicien à La-Varenne-Saint-Hilaire (Seine) et Delrieu Lucienne, s.p. à Cahors.

Mariages

Grangié Maurice, Professeur agrégé et Lemaire Geneviève, s.p.
Le Mouillour Pierre, gardien et Dajean Gilberte, tailleuse.
Jenty Daniel, inspecteur auxiliaire de police et Andrieu Juliette, dactylographe.
Dewannieux André, magistrat et Aviragnet Anne-Marie, s.p.

Décès

Lacour Marie, Vve Cambou, s.p., 79 ans, Bd Gambetta, 65.
Milhau Monique, 10 mois, rue Wilson.
Audry Marie, Vve Labro, s.p., 90 ans, avenue de Paris.

La journée du 2 mai doit être payée

Le secrétaire d'Etat au Travail communique :

La fête du Travail a été reportée cette année, par arrêté du ministre secrétaire d'Etat au Travail, en date du 14 avril 1943, du samedi 1er mai au dimanche 2 mai.

Il est rappelé que la fête du Travail même célébrée un dimanche est une journée de chômage qui doit être payée aux ouvriers et aux employés. Le paiement de cette journée est effectué sur la base d'un sixième du salaire moyen hebdomadaire de la période de paie qui a précédé le 1er mai.

Dans le cas où en raison de la nature du travail, celui-ci ne pourrait être interrompu, les travailleurs recevront double salaire.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Labro, Vve de l'estimé ancien concierge de la Banque de France. Ses obsèques ont été célébrées mercredi en présence d'une nombreuse assistance,

Nous prions Mme et M. Paganel et la famille d'agréer nos vives condoléances.

Avis de concours

Un concours comportant des épreuves écrites et orales pour le recrutement de onze inspecteurs de la sûreté stagiaires aura lieu à Toulouse le 12 août 1943.

Les dossiers complets de candidature seront reçus jusqu'au 10 juillet 1943, dernier délai, au Secrétariat administratif de l'Intendance de Police, 14, place St-Etienne à Toulouse.

Légion des volontaires français

On nous communique :

Le Secrétariat départemental de la L.V.F. dans le Lot, 75, Bd Gambetta, à Cahors, adresse un pressant appel à tous les anciens légionnaires L.V.F., s'il en existe, qui se seraient retirés sur le territoire du département afin qu'ils se fassent connaître au siège départemental de la « Légion des volontaires français ».

Il demande aux intéressés soit de venir jusqu'à Cahors, soit d'adresser au Secrétariat leurs noms et prénoms, adresse, état des services et d'y joindre trois photographies.

Le Secrétariat de la « Légion des volontaires français » du Lot restera reconnaissant à toute personne qui pourrait l'aider dans cette recherche de nos camarades par les renseignements en sa possession.

LA CORRESPONDANCE DES OUVRIERS TRAVAILLANT EN ALLEMAGNE

Les autorités allemandes viennent de préciser que les lettres et les cartes postales dont l'envoi est autorisé à l'adresse des ouvrières et ouvriers français travaillant en Allemagne ne peuvent être ni recommandées ni expédiées par exprès ou par avion.

A cette occasion il est rappelé que ces correspondances doivent porter dans leur suscription la mention très lisible « Via Lyon » et être affranchies au tarif international.

En outre, les lettres doivent obligatoirement être remises ouvertes au service postal.

Chronique des Théatres

PARENTS ATTENTION ! ! !

Mercredi 5 mai en matinée scolaire à 16 h. 30 au Théâtre municipal, le Théâtre des Petits Poulbots de Paris dans l'opérette féérique « *Le Petit Chaperon rouge* », 20 artistes, 100 costumes, ballets, attractions. Prudent de louer. Location ouverte.

Association des anciennes élèves du Lycée Clément-Marot

Pour répondre aux vœux de plusieurs sociétaires, les réunions hebdomadaires auront lieu le mercredi à 16 heures à la place du vendredi, à partir de la rentrée de Pâques.

Accident à la gare

M. Escudié, manutentionnaire à la gare de Cahors, déchargeait une caisse lorsque par suite d'un faux mouvement la caisse glissa et blessa M. Escudié à la main droite.

Il a reçu les soins de M. le docteur Besse et devra observer un repos de 20 jours.

Vol de vêtements

Mme Vve Bourgade, demeurant à Parnac, eut le regret de constater qu'un malfaiteur avait pénétré dans son immeuble et avait emporté des effets d'habillement.

Plainte fut portée à la gendarmerie de Luzech qui ouvrit une enquête, au cours de laquelle il fut établi que le nommé Albert Sarraute, 45 ans, originaire de la Gironde, était le voleur.

Sarraute fut mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Cahors.

Gendarmerie

M. le commandant Gontran, chef d'escadron, commandant la Compagnie du Lot, est nommé à Grenoble.

M. le capitaine Vaissières, commandant la section de Brive, est nommé à Cahors.

Nous adressons nos regrets à M. le commandant Gontran pour son départ de Cahors où il était très estimé et nos souhaits de bienvenue à M. le commandant Vaissières.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

Pourquoi vous êtes de mauvaise humeur

Si l'intestin ne se vide pas régulièrement chaque jour, des poisons passent dans le sang et altèrent la santé. Combattez votre constipation en prenant le soir un comprimé Vichybol. Vous aurez toujours l'intestin libre, vous vous porterez mieux et serez de meilleure humeur. Vichybol ne donne pas de coliques. C'est un laxatif doux, qui agit naturellement. 9 fr. 50. Ttes Phies.

Les Sports

CHAMPIONNAT de FRANCE
(Amateurs)
U. S. CAZÈRES
contre
R. S. LIMOGES
DIMANCHE 2 MAI 1943
au Stade L.-Desprats, CAHORS

C'est demain 2 mai que nous aurons le plaisir d'assister à cette grande partie de foot-ball sur notre Stade L.-Desprats. Ce sera sans nul doute un grand match que nous verrons, car le vainqueur disputera la finale du Championnat de France amateurs dont le règlement est basé sur celui de la Coupe de France.

Deux brillantes équipes de division d'honneur seront opposées, toutes deux pratiquant un foot-ball clair et loyal. Pour accéder à cette compétition chacune d'elles a dû s'attribuer le titre de champion de leur Comité. Toutes deux ont obtenu de brillantes victoires par des scores éloquents.

Voici d'abord la formation et le palmarès du Red-Star-Club-Association de Limoges :

Goal. Faure ; arrières, Baillot et Jayet ; demis, Gobet, Stauber, Frugier ; avants, Lebrun, Sviebel, Rossembly, Gauby et Delhomme. Quelques résultats de ce onze athlétique : vainqueur de Tulle 5 à 0, 6 à 0 ; U.S. Limoges 4 à 0, 3 à 1 : C.O.P.O. Périgueux 2 à 1, 5 à 2 ; C.A.P. Périgueux 5 à 1, 5 à 1 ; E.S. Brive 3 à 0, 4 à 1 ; Bergerac 4 à 1 et 3 à 0. En match amical le Red-Stad a également réalisé de belles performances : contre Toulouse F.C. (pro.) battu par 5 à 3, Lyon O. (pro.) 3 à 2 et contre Clermont (pro.) a enlevé la victoire par 2 à 1. Dernièrement cette équipe infligeait à la J.S. Gramat, équipe bien connue des sportifs lotois, 9 à 1.

Voici la formation de Cazères, équipe complète dans toutes ses lignes et bien connue du public cadurcien : goal, Pépin ; arrières, Quinat, Calinsky ; demis, Prio, Cazorre, Marfany ; avants, Latour, Spechlt, Mascarro, Bauvens et Lejeune. L'U.S. de Cazères a inscrit à son actif des victoires retentissantes : J.S. Cugneaux 5 à 1 ; Mazamet 3 à 2 ; A.S. Montauban 5 à 2; Luchon en finale du Comité des Pyrénées 1 à 0. Battu en 1/8 de finale de la Coupe de France par le F.C. Sète par 1 à 0.

Il serait superflu de faire plus d'éloges de nos hôtes !...

Nous insistons auprès des sportifs de la région et tout particulièrement auprès des joueurs et dirigeants de Clubs d'assister à cette grande rencontre dont ils auront tant à profiter.

Coup d'envoi 15 heures précises.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 2 mai et le lundi 3 mai jusqu'à midi, par la pharmacie Mirouze.

Tout plutôt que la constipation

Les constipés ne vivent qu'à moitié. Comment en serait-il autrement quand ils souffrent de migraines, de mauvaises digestions, de démangeaisons, de rhumatismes ? Mais le tableau change vite quand ils prennent après le dîner une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Celle-ci régularise la digestion et l'élimination, elle empêche la constipation et rafraîchit l'organisme. Vichyflore : 11 fr. 90 la boîte. Ttes Phies.

CAHORS

Duravel

Légion des combattants. — Les légionnaires combattants et les légionnaires volontaires de la Révolution nationale qui désirent renouveler leur adhésion à la Légion sont priés de le faire sans retard. Ils voudront bien verser le montant de leur cotisation entre les mains du trésorier de la Légion, M. Carabonne Paulus et lui fournir en même temps une photographie d'identité 4 × 4.

Ceux qui n'auraient pas versé leur cotisation le 15 mai prochain seront considérés comme démissionnaires.

Montcuq

Foire du 24 avril. — Cours pratiqués. — Gros bœufs de travail, de 20.000 à 22.000 fr. ; attelages moyens, de 15.000 à 18.000 fr. ; vaches de travail, de 14.000 à 16.000 fr. ; génisses suitées, 10.000 fr. ; taurillons, de 9.000 à 12.000 fr., le tout la paire ; vaches laitières, de 7.500 à 8.000 fr. l'un.

Suivant rendement : bœufs gras, de 325 à 450 fr. ; vaches grasses, de 280 à 400 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 7 fr. 50 à 11 fr. 80 ; agneaux, 13 francs ; moutons gras, 12 fr., le tout le kg. poids vif ; brebis d'élevage, de 450 à 500 fr. pièce.

Porcelets, de 1.800 à 2.200 fr. l'un, suivant grosseur.

Canetons : communs, 200 fr., mulards, 300 fr. la paire. Au marché, aucun apport.

Marché aux légumes : bien approvisionné : oignons à planter, de 8 à 10 fr. le cent ; tomates, 10 fr. la douzaine.

Prochaine foire, le 10 mai.

Carnet rose. — Naissance de Michel Claude, premier-né des époux Claude-Delmont. Félicitations et meilleurs vœux.

Luzech

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir la naissance à Paris, chez nos sympathiques compatriotes Mme et M. André Carle, d'une mignonne fillette prénommée Marie-France. Nos félicitations aux jeunes époux, aux grands-parents Mme et M. Victor Carle et aux heureux arrière grands-parents Mme et M. Bessou, de la Pistoule-Luzech.

Nos meilleurs vœux pour la maman et pour l'enfant.

Matinée artistique. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain 2 mai à 15 h. 30, heure officielle, qu'aura lieu dans la cour de l'Ecole supérieure de Luzech, la matinée de gala artistique organisée par le Centre d'entr'aide du canton. La population est invitée à se rendre nombreuse à cette manifestation de solidarité dont le bénéfice intégral est réservé aux achats de denrées alimentaires et vêtements qui seront envoyés à nos chers camarades encore dans les stalags. Les cartes d'entrée sont en vente à la Recette buraliste.

Les hommes n'aiment pas çà

Un homme — si patient soit-il — supporte difficilement les larmes, la nervosité, les plaintes de sa femme. Pour être toujours de bonne humeur, bien portante et fraîche, prenez Madame, des gouttes Florides, c'est un excellent remède féminin. Les gouttes Florides conviennent à la femme de tout âge. Recommandées surtout entre 40 et 50 ans. Le flacon de gouttes Florides 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Floride, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 ttes phies.

Puy-l'Evêque

Nomination. — Notre compatriote M. Roger Borredon, en congé de disponibilité, est affecté au Commissariat général aux questions juives à Vichy, au titre de chargé de mission.

A la Milice. — La première manifestation locale de la Milice française a eu lieu le mardi 20 avril à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Virebent, maire de Puy-l'Evêque. On y remarquait la présence de M. le général Phillipot, de Me Davezac, adjoint, de M. l'adjudant de gendarmerie, ainsi que de nombreuses personnalités locales ou miliciennes.

Le conférencier, Maître Maury, définit la position de la Milice face au péril intérieur. Il stigmatisa le communisme, tour à tour agent de la finance anglo-saxonne ou cinquième colonne aux ordres de l'ennemi, mais toujours l'instrument servile de l'étranger et de la Tchéka.

La salle enthousiaste applaudit lorsqu'il rappela que seul le soldat français s'était parfois battu pour les autres ; que seul il en était capable et que c'était se faire dangereusement illusion que d'attendre des autres une abnégation et une générosité étrangère à leur nature et à leurs traditions.

Le film qui suivit retraçant l'historique de la Révolution communiste de 1917 et ses différentes tentatives en Europe, montre à tous ceux qui, abusés par les propagandes étrangères font inconsciemment le jeu des communistes, le sort qui leur serait réservé si une dictature communiste s'installait dans notre pays.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu après une courte maladie, de notre camarade et ami Elie Bersegol, domicilié lieu dit Le Port. L'inhumation a eu lieu mardi matin à Vire dans le caveau de famille. En cette douloureuse circonstance nous présentons à sa veuve, ainsi qu'à toute sa famille nos sincères condoléances.

Carnet rose. — Les époux Cirech-Molinié, cultivateurs lieu dit Le Pommier, viennent d'hériter d'un superbe garçon prénommé André-Jean-Marie. C'est leur premier enfant. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Séniergues

Réquisition des bovins. — La commission de réquisition a opéré la réquisition de 26 bovins dans la commune de Séniergues. C'est un vide très sensible dans notre cheptel bovin.

Villesèque

Samedi à 21 h. 30 s'est tenue à Villesèque une réunion de Propagande légionnaire. Devant une assemblée qui groupait tous les légionnaires de la commune, le délégué à la Propagande orale a lancé un appel à l'union de tous les Français autour du Maréchal et du président Laval.

Le péril communiste a été évoqué car sa propagande habile à exploiter tous les mécontentements n'a qu'un seul but : désunir les Français afin de créer dans le pays le climat révolutionnaire nécessaire au succès de leur entreprise.

Il faut que les Français forment un bloc sans fissure, uniquement inspirés par l'intérêt national qui seul pourra permettre le relèvement de la Patrie. (*Communiqué*).

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais
CABINET IMMOBILIER
25e année -- R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue Mr. Joffre, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

« Il y a de grands rideaux dans votre chambre, vous l'avez remarqué ? Peut-être, puisque vous êtes assez bonne pour comprendre que je veux aller faire ma toilette dehors, vous me permettrez d'étendre deux grands rideaux et d'entrer dans la salle de bain pendant que vous dormirez encore demain matin. Nous devions rester ici deux jours et deux nuits, mais comme les choses arrivent nous ne resterons que cette seule nuit. Je me ferai envoyer un télégramme par un ami et ma mère ne sera pas fâchée, parce qu'elle ne doutera pas qu'un de mes amis au Grand Canyon réclame ma présence d'urgence. Cela est arrivé autrefois. Et nous partirons demain soir. Nous lui demanderons en compensation de venir nous voir là-bas, où les choses seront arrangées comme il faut à Vision de Rêve.

— Vision de Rêve ?

— Oui, c'est le nom de ma villa. Vous ne me demandez pas pourquoi ?

Maryse était intéressée, au contraire, mais ne voulut pas en convenir.

— Vous ne voudriez pas que ma mère vienne au Grand Canyon ? demanda-t-il, voyant qu'elle se taisait.

— Oh ! naturellement si ! Je serai charmée au contraire. C'est-à-dire si je suis encore là.

— Vous serez là.

— Je puis ne pas y être. Les choses peuvent changer. Maman viendra et... je partirai avec elle. Vous savez que c'était convenu.

— Qui sait ? Que peut-on dire sur l'avenir ? Mais laissons l'avenir prendre soin de lui-même. Nous avons bien assez à penser sur le présent, ne le croyez-vous pas ?

— Trop ! Beaucoup trop !

— Pas pour moi. Pouvez-vous essayer de vous résoudre au plan que je vous propose ? Les rideaux.

— Oh ! C'est odieux ! Mais je suppose que c'est la seule chose à faire. J'ai joué des scènes de chambre à coucher sur la scène et je...

— Très bien. Alors c'est décidé ?...

— Ou... oui. Excepté pour votre mère... Je suppose qu'elle accourra de bonne heure demain matin pour voir comment nous nous portons !

— J'ai peur, en effet, qu'elle le fasse, à moins que nous lui disions d'attendre parce que vous n'êtes pas prête.

— Non, je ne peux pas faire ça !. Je suppose que vos objets de toilette devront être dans ma chambre ?

Il ne put s'empêcher de railler un peu :

— Si vous pouvez ne pas avoir peur de la contamination ?

Maryse le regarda. Mais il n'y avait aucune amertume dans son accent. Il souriait légèrement. Elle sentit qu'elle devait sourire en retour, mais, craignant de commencer encore à se mettre en termes de trop bonne camaraderie, elle se borna à dire que tout pourrait s'arranger ainsi qu'il le disait.

— J'expliquerai assez à Céline, juste ce qu'il faut pour qu'elle défasse vos valises et dispose le tout où il faut.

— Parfait, dit Garth.

Et alors, comme s'il était satisfait de la façon dont s'arrangeaient les choses en ces troublantes circonstances, il sortit.

— Je pense que vous aimerez avoir Céline maintenant ? Sonnez pour qu'on vous l'envoie. Pendant ce temps, j'irai causer un peu avec maman.

Céline était logée à distance, mais il y avait une sonnette communiquant directement de la chambre de sa maîtresse à la sienne. Evidemment c'était une attention de Mme Money. Elle arriva très excitée.

— Quelle maison délicieuse, Madame ! s'exclama-t-elle.

Les deux domestiques, qui ont pour le major une adoration, disent que c'est lui qui a fait les plans et a veillé à la construction. Et il a une autre maison plus grande et plus belle où nous irons. J'ai toujours dit à Madame que Monsieur doit être très riche.

Maryse ne répondit pas. Elle aurait donné quelque chose pour pouvoir le faire, ou, plus exactement, pour savoir quoi répondre. Mais Garth, en toutes circonstances, et son entourage ici, lui devenaient de plus en plus mystérieux. Elle était déroutée et embarrassée à chaque minute.

— Vous ne devez pas vous mêler ici aux commérages des domestiques, se borna-t-elle à dire.

— Mais non, naturellement pas, Madame (elle était décidément familiarisée avec cette appellation). J'écoute tout ce qu'ils disent et je ne dis rien en retour. Ainsi, Madame désire que les affaires de Monsieur soient placées ici ? Je vais le faire tout de suite.

Le dîner était exquis par ses mets et agréable en son ensemble. La maîtresse de céans était radieuse de joie par le retour de son adoré fils et si pleine d'esprit que Maryse, par contagion, se montrait gaie, elle aussi. Après tout, la vie était seulement une aventure après une autre et ceci était une aventure comme le reste. Non... tout de même, pas exactement comme le reste. Mais certainement elle n'était pas triste.

Tout l'après-midi, il y eut des visiteurs et Mrs Money dut avouer avec un peu d'ennui qu'elle n'avait pu, sans fâcher l'opinion et ses amis les plus intimes, éviter de donner un dîner et d'en inviter quelques autres pour la soirée.

— Le dîner est pour nos amis les plus importants, expliqua-t-elle à Maryse, le maire, sa femme et son fils, qui est colonel. Il a épousé une Française. Elle est très élégante et mettra sa plus belle toilette ce soir. On dit qu'elle a des bijoux superbes. Mais sûrement ils ne peuvent être comparés aux vôtres.

— Je suis désolée, mais... je n'en ai pas apporté beaucoup avec moi... Je ne savais pas.

Le visage de « maman » s'assombrit un instant, puis s'éclaira :

— Oh ! j'oubliais. J'ai de beaux bijoux qui vous attendent. Ils seront sur votre table à toilette dans votre chambre. Maintenant, ne me faites pas de question, je ne vous dirai pas de mensonge. C'est un secret. Les bijoux sont à vous, quelle que soit la façon dont je les ai reçus !

Intriguée, Maryse devint impatiente d'aller dans sa chambre, mais ne put s'échapper que lorsque vint l'heure de s'habiller. Céline était déjà là, préparant la robe de sa maîtresse pour le soir, une robe blanche toute scintillante de cristal, de petits souliers de soie à talons d'argent et une cape rose brodée de fleurs et entrelacée de dentelles.

Mais Maryse ne donna pas un regard à ces choses connues, elle alla droit à la coiffeuse et ne put retenir un tressaillement, car elle voyait là les écrins qu'elle avait si méchamment jetés dans le hall de la Plazza à la porte de la chambre de Garth. Elle ne les avait jamais revus depuis.

XXVI

La Blanche Colombe

Maryse et Garth arrangèrent adroitement leurs quartiers pour la nuit un peu comme ils eussent fait à bord d'un transatlantique. Quand l'un était dans la chambre, l'autre était au salon. Ils étaient comme les marionnettes homme et femme des baromètres qui entrent et sortent par une porte de leur maisonnette selon qu'il va pleuvoir ou faire beau. Malgré un peu d'inconvénient, l'arrangement n'était pas absolument insupportable.

Quand Maryse avait ouvert les écrins et regardé toutes ces merveilles qu'elle avait cru perdues pour elle, avec des yeux repentants, elle ne put résister au désir de taper sur le mur avec le dos d'une brosse — une de celles que Garth lui avait données. Vraiment, elle ne pouvait résister à son impulsion.

Son cœur était soudain devenu moins froid pour Garth. Ce nouveau sentiment était évidemment provoqué par le remords, car elle avait cru, sans aucune preuve autre que son instinct, qu'il avait donné ces bijoux à Zélie Mark. Ces cadeaux offerts à elle et refusés, il est vrai...

En réalité, Garth avait expédié les bijoux à sa mère adoptive pour le cas où Maryse se raviserait.

Il était décidément très fin celui que sa mère n'appelait que « la brute » ou le « lourdaud ». Très malin, en effet, parce que ce serait difficile de refuser une fois encore ces bijoux venant comme ils venaient par cette innocente et exquise « maman ». Toutefois, elle verrait. Elle aurait une conversation avec Garth et alors déciderait.

Garth était dans le salon, faisant semblant de s'intéresser aux journaux. Il bondit à l'appel du mur, croyant à peine ses propres oreilles. Mais un second coup frappé à la porte de la chambre interdite — parce que actuellement occupée par Maryse — ne lui permettait plus de douter.

Il sortit vivement pour venir frapper à la susdite porte. Maryse, en soi-disant robe de chambre, était plus décemment vêtue que quand elle jouait en costume de bal, au troisième acte, le rôle de Dolorès.

Mais il y avait là une note d'intimité qui ne laissait pas que de troubler Garth.

Il se garda bien de rien laisser paraître de ses sentiments.

— Vous avez besoin de moi ? demanda-t-il avec calme.

Maryse ne répondit pas directement à la question.

Elle désigna du doigt les écrins.

— Votre délicieuse maman a fait porter ici ces écrins... Je voudrais vous dire combien je suis heureuse qu'ils n'aient pas été volés, comme je l'avais craint, ou...

Elle n'acheva pas, mais il ne le remarqua pas.

Il était plus surpris qu'elle-même, mais à aucun prix elle ne devait s'en apercevoir.

(*à suivre.*)

FIGEAC

Figeac

Articles ménagers. — Des bons d'achat peuvent être délivrés aux consommateurs à l'occasion de leur mariage ou de la naissance d'un enfant (à l'exception du troisième) si le mariage ou la naissance motivant la demande ont lieu dans l'un des deux cantons de Figeac et si la demande est présentée dans le délai d'un mois. A titre transitoire, peuvent déposer leur demande avant le 30 avril : 1° les ménages sans enfants dont l'union a été contractée dans l'un des deux cantons de Figeac après le 30 juin 1942 ; 2° les ménages ayant un ou deux enfants dont l'union a été contractée dans l'un des deux cantons de Figeac après le 30 juin 1941.

La demande doit être déposée à la mairie, laquelle délivre les imprimés nécessaires. Elle doit être accompagnée du livret de famille (ou à défaut du bulletin de mariage, des bulletins de naissance des enfants) ainsi que des deux cartes textiles des époux.

Au Syndicat agricole. — La Chambre syndicale a tenu à la mairie une réunion à laquelle avaient été invités tous les signataires de réclamations relatives aux impositions en tournesol. Ces intéressés ont pu exposer individuellement le bien fondé de leur réclamation quant aux surfaces à ensemencer. Après les explications fournies par le syndic, beaucoup ont accepté les répartitions, telles qu'elles avaient été faites. Pour d'autres on a réduit les surfaces qui ont dû être réparties sur d'autres lots.

Le rôle de la Chambre syndicale pourrait se borner à répartir les obligations communales sur toutes les propriétés et personnellement aux superficies déclarées ou réelles, à moins que des demandes spontanées ne permettent d'atteindre ou de dépasser le total exigé ; c'est dans un but de juste compréhension que les réclamations ont été examinées et aussi pour rectifier les erreurs possibles des premières répartitions.

N. B. — Les propriétaires imposés en tournesol ont droit à trois kilos à l'are d'engrais qu'ils peuvent retirer au Groupement agricole de Figeac.

Pour les enfants des victimes de la guerre. — L'industrie hôtelière de la région de Toulouse offrira le 6 mai prochain aux enfants âgés de 6 à 14 ans, victimes de la guerre (orphelins, fils de prisonniers, fils d'ouvriers partis pour la Relève), un goûter et une séance cinématographique avec la cérémonie de la levée des couleurs.

Ceux qui n'auraient pu être prévenus sont priés de se faire inscrire chez M. David, Hôtel Moderne, avenue Victor-Hugo, délégué pour l'organisation de cette journée.

Dans les P.T.T. — M. Marty Jean-Marie, commis principal des P.T.T. au bureau de notre ville, est nommé, sur sa demande, receveur de 5e classe au bureau de Poussan (Hérault), près Sète.

Arrivé à Figeac en 1908, M. Marty a affirmé dès ses débuts, ses hautes qualités professionnelles, son dévouement et sa parfaite amabilité. Il sera vivement regretté du public, de ses collègues, de ses chefs.

Nous lui offrons au seuil d'une brillante carrière, nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations.

Aynac

Accident. — M. Henri Maroncle, scieur à l'usine, a été blessé par la chute d'un banc de scierie. Il devra observer un repos de 20 jours.

Saint-Céré

La pêche à la truite. — Il a été aisé pour les pêcheurs à la ligne de remarquer que cette année de nombreuses petites truites se laissaient prendre au hameçon bien que n'étant pas d'un poids supérieur à celui d'un goujon ; il est recommandé de ne pas conserver ce petit poisson qui tout en n'étant pas profitable pour celui qui le prend prive la rivière d'un pensionnaire que le temps rendrait appréciable.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort survenue à Paris de Mme Haulbert, à l'âge de 75 ans. La défunte était la mère de M. Haulbert le sympathique chef de l'Union chorale artistique de Saint-Céré, auquel nous adressons nos vives condoléances.

Gala musical. — Nous rappelons que c'est dimanche 2 mai qu'aura lieu, au Foyer municipal, à 15 heures en matinée, et en soirée à 21 heures, la manifestation artistique organisée par « L'Union chorale ».

De remarquables vedettes venues de l'extérieur donneront un attrait particulier à cette manifestation d'art au cours de laquelle seront présentées des danses rythmées préparées avec un soin et un art particuliers. Il sera bon croyons-nous de retenir ses places à l'avance. Pour la location des places aux deux matinées, s'adresser à M. Jean Vertuel, libraire, Boulevard Gambetta.

Au Rex Cinéma. — Samedi 1er mai en soirée à 21 heures, le film « Le Président Krüger », avec un bon complément et France actualités.

En raison de la soirée artistique donnée par l'Union chorale, la séance cinématographique de chaque semaine est avancée au samedi pour cette semaine seulement.

Lissac-et-Mouret

Pour nos prisonniers. — Au cours du récent mariage de Mlle Lompuech, de Lissac, avec M. Rigouste, de Boursac, une quête faite en faveur des prisonniers de la commune a produit la somme de 450 francs. Remerciements et vœux aux nouveaux époux.

Themines

Médaille d'honneur de la famille française. — Mme Bézamas, née Maynard Françoise, vient de se voir attribuer la médaille d'or de la famille française, comme mère de onze enfants. La nouvelle médaillée et son mari sont en métayage au Puy-Lagarde. Nous adressons à Mme Bézamas nos sincères félicitations et nos vœux de bonne santé pour elle et pour sa famille.

Quintonine

Le Fortifiant que les circonstances imposent

Toutes Pharmacies.

GOURDON

Gramat

Cinéma Olympia. — Samedi 1er mai à 21 heures, un grand film : « Le Président Krüger ». Avec un bon complément et les actualités françaises.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies sera assuré le dimanche 2 mai par la pharmacie Landes, avenue de Rocamadour.

Labastide-Murat

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de deux jumeaux chez les époux Vieillescazes-Mathaby, du Sol-de-Roque ; d'un garçon chez les époux Jean Course ; d'un garçon chez Mme et M. Roland, chauffeur de la ligne Labastide-Cahors, par Pélacoy. Félicitations et meilleurs vœux de bonne santé.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès, au Tivoli, près Martel, de Mme Vve Palot, née Salgues Marie, âgée de 83 ans. Ses obsèques ont eu lieu mardi dernier 27 avril à 9 h. 30.

Nos condoléances à Mme Vve Jarrige, sa fille, et à toute la famille.

Souillac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Abadie, décédée samedi dernier à l'âge de 73 ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi 26 avril au milieu d'une affluence nombreuse. Nous adressons à M. Abadie et à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Retour de captivité. — Avec plaisir nous apprenons le retour de captivité au titre de la relève de nos deux compatriotes MM. Lovic Marcel et Laval Jean. Toutes nos félicitations.

Pharmacie de service. — Le service pharmaceutique sera assuré pour la journée de dimanche 2 mai, par M. Vernet, place Saint-Martin.

Cinéma. — Présente le samedi 1er mai en soirée et le lendemain dimanche, en matinée et soirée, Pierre Fresnay « Le dernier des six ».

Salviac

Toujours des décès. — Plusieurs décès ont endeuillé notre commune durant la semaine écoulée. C'est de Mme Vve Marie Beaudet, de Pont-Carral, 84 ans, d'Olivia, Vve Gizard, née Labro, 77 ans, de Mme Schluppe, réfugiée lorraine, de M. Joseph Galet, 79 ans, des Cardenals, près Salviac. Nous présentons aux familles en deuil nos bien sincères condoléances.

Accident de bicyclette. — Le jeune Georges Chalès, 8 ans, qui jouait avec sa bicyclette, a fait une chute assez grave et s'est blessé à une jambe. M. le Dr Cambornac, de Salviac lui a donné ses soins empressés et a prescrit un repos de plusieurs jours. Meilleurs vœux de prompt rétablissement.

REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAINE

Madame et Monsieur Paul POUJET ; Mesdemoiselles Marie-Louise et Yvonne POUJET ; Madame et Monsieur Ludovic POUJET ; les familles LADET, GIRMA, MURAT remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve CAMBOU

née LECOUR

leur mère, grand'mère et alliée et les prient d'assister au service de neuvaine qui sera célébré le jeudi 6 mai à 9 h. 30 en l'Eglise cathédrale.

SERVICE D'ANNIVERSAIRE

Monsieur Léon GUYEU, agent du Cadastre à Cahors ; Madame et Monsieur Georges GUYEU et leurs enfants ; Madame et Monsieur Frédéric GUYEU et leurs enfants ; Monsieur Ernest FAUCHIÉ, négociant, et Madame FAUCHIÉ et leur fils Jean GARROUX ; Monsieur Jean PALAME, employé au P.-O. et Madame Jean PALAME et leurs enfants ; Madame Vve ACHARD à Villeneuve-sur-Lot prient leurs amis et connaissances de bien vouloir assister au service anniversaire de

Madame Suzanne-Pauline GUYEU

qui sera célébré en l'Eglise St-Georges, le mercredi 5 mai à 9 heures.

Détruisez les oiseaux nuisibles

La destruction des animaux nuisibles fait l'objet périodiquement d'une réglementation tendant à généraliser l'application des mesures de lutte. C'est que les animaux nuisibles font des dégâts parfois importants. Les agriculteurs de certaines régions connaissent les ravages que peuvent occasionner les corbeaux, d'autres savent que les blaireaux sont nuisibles au maïs. Les pies sont aussi redoutées ; elles s'attaquent aux fruits, au maïs, aux jeunes animaux de basse-cour.

Le profane peut être tenté de croire que tous ces dégâts sont susceptibles d'être seulement locaux et de ce fait très limités, Certes les animaux nuisibles ne se rencontrent pas partout, leur répartition n'est pas comparable à celle du doryphore, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils occasionnent des pertes de récolte toujours trop élevées, surtout dans les circonstances actuelles.

Si l'homme n'intervient pas, le nombre des animaux nuisibles ira en augmentant ; leurs attaques deviendront de véritables fléaux.

Bien qu'en général, les animaux nuisibles se cantonnent dans des secteurs choisis, ils ne connaissent aucune limite administrative, communale ou autre.

Pour ces différentes raisons, la destruction des nids de corbeaux, de pies et de geais vient d'être rendue obligatoire dans tous les départements appartenant à la région administrative de Toulouse. La même mesure s'applique à d'autres régions.

Un arrêté de M. le Préfet régional oblige tous les exploitants, propriétaires, fermiers, métayers à procéder à la destruction des nids et des couvées des oiseaux précédemment cités, *pendant la période du 15 mai au 15 juin 1943.*

Cette mesure prise dans l'intérêt de tous peut évidemment présenter quelques difficultés pour certains exploitants et propriétaires par suite d'un manque de main-d'œuvre ou de la hauteur exceptionnelle à laquelle les oiseaux auront niché. Un seul bois dans les régions peu boisées pourra être le refuge de nombreuses pies. Dans ce cas le propriétaire aura toute la charge des travaux de destruction.

Le problème se pose ainsi : éviter à tout prix des pertes de récoltes, se conformer à l'obligation de détruire certains oiseaux nuisibles.

Par conséquent, il reste seulement à examiner comment il peut être réglé en pratique.

Les agriculteurs expérimentés savent qu'en période normale le fusil est d'un grand secours, et que les appâts empoisonnés donnent d'excellents résultats, surtout s'ils sont appliqués en période favorable. Mais les produits nécessaires, tels que la strynhcine sont réservés à d'autres usages.

Nous nous trouvons dans des conditions anormales et là comme dans la plupart des autres domaines il est nécessaire d'avoir recours à d'autres méthodes, souvent d'exécution et d'action moins rapides, donnant cependant des résultats.

Actuellement, les exploitants et propriétaires tenus de détruire les nids de corbeaux, de pies et de geais, peuvent faire appel à deux moyens : l'emploi du fusil, le dénichage.

En ce qui concerne l'emploi du fusil, il n'est pas possible d'en faire usage que dans le cadre des battues administratives. L'organisation de celles-ci intéresse surtout la destruction des renards, sangliers, blaireaux, lapins. Néanmoins, pour la lutte contre les oiseaux nuisibles les exploitants et les propriétaires pourront faire usage de leur fusil dans le cadre des battues administratives.

Tout le monde sait qu'il n'est guère facile d'approcher les corbeaux et les pies lorsqu'on est armé. Cependant le fusil sera très utile dans la destruction des nids peu accessibles, surtout après la ponte ou l'éclosion.

Le dénichage peut être fait individuellement. Puisque la destruction est obligatoire pour l'ensemble du territoire de chaque commune il est indiqué de procéder à une lutte collective.

Le Groupement de défense permanente contre les ennemis des cultures, en accord avec la Société de chasse qui, elle aussi, est intéressée à la destruction des oiseaux nuisibles, et le syndicat corporatif agricole, organisera la destruction en faisant appel aux battues administratives et en constituant une ou plusieurs équipes de dénichage. Celles-ci comprennent plus souvent des jeunes gens. Les élagueurs professionnels sont surtout utilisés pour la destruction des nids difficilement accessibles.

La lutte collective entraîne les frais qui sont répartis entre chaque exploitant ou propriétaire au prorata du nombre de nids détruits par exploitation.

Afin de ne pas nuire aux travaux agricoles, les opérations de destruction peuvent être entreprises le dimanche. Le dénichage est un exercice qui vaut bien d'autres sports. Il aura le grand mérite d'éviter des pertes de récolte. Il présente bien quelques risques. L'agilité et la prudence sont de sérieuses garanties. Cependant les groupements de défense qui organiseront des équipes de dénichage sont dans l'obligation de contracter une assurance accident.

Donc, les exploitants et les propriétaires qui ne pourraient, par leurs propres moyens, procéder sur leur propriété à la destruction des nids des oiseaux nuisibles pendant la période de reproduction, feront appel au concours du Groupement de défense. Dans le cas où celui-ci ne serait pas encore constitué, la Société de chasse ou le maire avec le concours de la Corporation agricole se chargera d'organiser les équipes de destruction : battues administratives et équipes de dénichage.

La destruction des oiseaux nuisibles est encouragée par l'attribution de primes, dont le taux est fixé par adulte, et oisillon. Le taux est le même pour l'ensemble de la région administrative de Toulouse.

De plus une compétition, sous forme de concours, est ouverte pour tous les destructeurs, les équipes de dénichage et les groupements de défense de la région. Elle compte deux degrés : un prix départemental pour chaque département appartenant à la région de Toulouse et un prix régional.

La méthode qui est généralisée à l'ensemble de la région de Toulouse n'est pas nouvelle. Avant 1940, elle était, depuis déjà plusieurs années, appliquée régulièrement chaque an dans certaines communes. Dans le Lot-et-Garonne par exemple, le Groupement de défense permanente contre les ennemis des cultures de Sainte-Livrade organise la lutte contre les nuisibles depuis 1933. Au début, les primes attribuées ont été de plusieurs milliers de francs. Elles tendent de plus en plus à se raréfier, les nuisibles se faisant de plus en plus rares par suite de la bonne organisation de la lutte. C'est là un exemple qu'il faut retenir. Pour quelles raisons ne serait-il pas possible d'arriver aux mêmes résultats dans toutes les autres communes de la région administrative de Toulouse ?

Les agriculteurs connaissent de multiples difficultés. Ils savent les surmonter. Par conséquent, celles que peut présenter la destruction des nuisibles, étant faibles par rapport aux difficultés journalières, nous sommes persuadés qu'elles ne seront pas considérées comme un obstacle.

La destruction des animaux nuisibles, tels que les renards, les blaireaux, fait l'objet d'une réglementation spéciale. Pour l'entreprendre c'est aux battues administratives qu'il faut faire appel.

J. Lenfant

Inspecteur du Service de la Protection des végétaux. Circonscription de Toulouse.

ETUDE DE Me Henri MELLAC

notaire à Cahors

83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par Maître Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 1er avril 1943, enregistré à Cahors AC, le 8 avril 1943, V° 785, F° 91, N° 394, M. Eugène ALBERT, négociant, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 93, a vendu à M. Pierre JARDILLER, étudiant, demeurant à Perricard, commune de Montayral (Lot-et-Garonne), un fonds de commerce de mercerie qu'il exploitait à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 93, comprenant : l'enseigne de « CAPELLE », le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 5 avril 1943.

La présente vente a été publiée au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce en date du 24 avril 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de Maître MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal le 14 avril 1943.

Pour deuxième insertion,
Henri MELLAC.

Imp. Coueslant. Le co-gérant Parazines
U.O. 3525 (30-4-43).

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot) jugeant en matière correctionnelle, le neuf avril mil neuf cent quarante-trois, il a été extrait ce qui suit :

Entre : Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant,

d'une part.

Et : GROUSSET Cyprien, âgé de 43 ans, étant né le 16 août 1900 à Gindou, arrondissement de Cahors, département du Lot, profession de cultivateur, demeurant à Gindou,

Prévenu de hausse illicite,

d'autre part,

Condamne GROUSSET Cyprien à la peine de mille cinq cents francs d'amende. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le « Journal du Lot ». Prononce la confiscation des haricots saisis. Condamne aux frais du procès liquidés à quatre cent quatre-vingt-treize francs soixante-cinq centimes.

Pour extrait conforme,
Le Greffier en Chef,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Bonnefous.

Vu au Parquet,
Le Procureur de la République.
Illisible.

PETITES ANNONCES

LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
Mme ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

J'achète tous modèles MACHINES A COUDRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

La plus brillante des Carrières
vous sera réservée si vous apprenez la *COMPTABILITE* par correspondance. Brochure explicat. N° 68 Z sur demande acc. de 3 frs pr envoi. Cours T.F.J., 65, r. de la Victoire, Paris, IXe.

On demande une BONNE ou une femme de ménage toute la journée chez Me Méric, 31, Bd Gambetta, 2e étage, Cahors. (Visa n° 184).

Il a été perdu, rue Nationale, une CHEVALIERE EN OR. Prière de la rapporter chez Antonio, primeurs. Bonne récompense.

LOUERAIS POUR VACANCES, juillet-septembre, maison meublée pour huit personnes. Ecrire avec détail et prix, Lacombe, Vins, Montagnac (Hérault).

EXCLUSIVITE
INDICATEUR IMMOBILIER
Près gare et commune, ligne Paris-Toulouse, PROPRIETE D'AGREMENT ET RAPPORT, maison de caractère, 7 pièces. Vastes dépendances, terrain 14 hectares, sources, ruisseau. Réelle occasion.
250.000 fr. à débattre, après visite. Libre de suite.
R. Maratuech, 109 Bd Gambetta, Cahors. Tél. 535.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION
de dame BESSOU Antoinette, Veuve MARMIESSE, épouse GUITARD, Comptoir du Quercy, Place Saint-James, Cahors.

Convocation des créanciers pour Concordat ou Contrat d'union

Messieurs les créanciers de ladite liquidation, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre,

Le dix-huit mai prochain (18 mai), jour de *mardi*, à *dix heures et demie*,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu ; — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidé pour obtenir le Concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier : J. CROZAT.

ETUDE DE MAITRE L. DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque

Suivant contrat retenu par Maître DAVEZAC, notaire à Puy-l'Evêque, le 7 avril 1943, enregistré le 13 avril, F° 17, Case 83.

Monsieur LACOMBE Joseph, négociant, et Madame POPINET Eugénie, son épouse, domiciliés à DURAVEL.

Ont vendu à Monsieur BESSE Arsène, sans profession, domicilié à PRAYSSAC,

Un fonds de commerce de fruits et primeurs exploité par Monsieur LACOMBE à DURAVEL, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

Avis de la présente vente a été donné dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le 28 avril 1943.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu, en l'étude de Maître DAVEZAC.

Pour deuxième avis,
Signé : DAVEZAC.

ETUDE DE Me Pierre DESPRATS
Licencié en droit, avoué à Cahors
rue du Portail-Alban, numéro dix

Assistance judiciaire, décision du Bureau de Cahors en date du 20 juillet 1942.

Jugement de dation d'un Conseil judiciaire

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le onze mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié,

Il appert, que Monsieur BORREDON Paul-Louis, actuellement en traitement à l'Hospice de Cahors, a été pourvu d'un Conseil judiciaire.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné de Monsieur BORREDON Sylvain, ouvrier agricole, demeurant à Ste-Colombe-de-Villeneuve (Lot-et-Garonne), qui a poursuivi la dation d'un Conseil judiciaire.

Fait à Cahors, le vingt-huit avril mil neuf cent quarante-trois.

Signé : DESPRATS.